Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1519

Artikel: Prévention : l'alcool en déroute
Autor: Danesi, Marco
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008598

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'alcool en déroute

L'abaissement du taux d'alcool toléré au volant préconisé par la Confédération suscite des réactions ambivalentes. La complexité de la question mérite une discussion qui déborde les enjeux purement techniques de la mesure.

La Confédération entend modifier l'alcoolémie maximale autorisée en matière de circulation routière. Elle passerait de 0,8, c'est la limite en vigueur, à 0,5 pour mille. Le projet sera soumis avant la fin de l'année à l'approbation des Chambres fédérales. Des sanctions différenciées sont envisagées pour des taux compris entre 0,50 et 0,79 pour mille, et des taux dépassant le 0,8 pour mille.

Sans pouvoir contester sa légitimité, les résistances à l'introduction de la nouvelle limite sont de deux sortes. L'une craint l'érosion du chiffre d'affaire du commerce des boissons alcoolisées. L'autre agite le spectre de la discrimination à l'égard d'une frange minoritaire de chauffeurs. Elles sont l'expression d'un double réflexe, que l'on observe régulièrement à d'autres occasions, face à l'intervention législative. La défense des intérêts particuliers - la réaction véhémente des cafetiers en est un bel exemple - et l'allergie à la limitation de la liberté individuelle, accompagnée de revendications à l'égalité de traitement ; la conduite en état d'ébriété n'étant qu'une des causes multiples des accidents de la route.

L'abaissement du taux d'alcool toléré au volant et les réactions paradoxales, voire ambiguës, dont il est l'objet sont l'indice d'une problématique plus large et complexe. Elle concerne la relation conflictuelle entre la volonté de l'Etat de développer une véritable politique de santé publique - afin d'en maîtriser globalement les coûts - et la déviance sociale imperméable à la rationalité collective. En d'autres termes et de façon un peu caricaturale certes, d'un côté il y aurait un idéal de bonne santé durable élargie à la totalité des populations, et de l'autre l'insoumission des individus face à la standardisation sanitaire de leurs conduites, même au prix de leur vie et de celle d'autrui.

Il n'est pas question d'empêcher les gens de boire à leur soif. Il s'agit plutôt d'éviter le mélange néfaste de la conduite automobile et de l'alcool.

La gestion du risque

De plus, la modification en discussion alimente cette ambivalence. Au lieu d'interdire tout simplement l'alcool au volant, elle établit des seuils déterminant des échelles aléatoires du danger et de l'illégalité. Boire un peu est moins condamnable et imprudent que boire beaucoup. Alors que même un faible volume d'alcool peut avoir des conséquences catastrophiques. Une gestion raisonnable du risque est préférée ainsi à son refoulement brutal, voué de toute façon à l'échec. On aurait de la peine à imaginer l'investissement nécessaire à l'application d'une norme aussi restrictive. C'est l'argument routinier : l'impossibilité de garantir le respect d'une règle trop rigide.

Des solutions originales

Cependant, c'est la seule perspective à long terme. En raison de la souffrance absurde engendrée par l'abus d'alcool. Et elle a une chance de se concrétiser si elle est accompagnée d'une transformation des habitudes et des mœurs des buveurs automobilistes et des automobilistes buveurs. Car il n'est pas question d'empêcher les gens de boire à leur soif, sauf exceptions psychopathologiques ou médicales. Il s'agit plutôt d'éviter le mélange néfaste de la conduite automobile et de l'alcool. Entre les lieux communs pseudo-culturels et les exigences des économies locales bâties sur l'exploitation de la vigne et de ses produits, il est impératif d'admettre l'incompatibilité de l'un avec l'autre.

Quoiqu'incontournable, la prévention avoue néanmoins toute sa faiblesse. Car l'alcool, quelle que soit la dose, en inhibe l'efficacité espérée. L'ivresse annule fatalement les promesses de la sobriété.

Il reste donc à inventer des solutions originales pour dépanner les conducteurs éméchés. A l'image des campagnes «Nez rouge» déployées pendant les fêtes de fin d'année. Ou de «08 Chauffeurs», un système de prise en charge lancé par un assureur genevois, sur le modèle d'une idée suédoise. Des initiatives qui pourraient impliquer les transports publics et les restaurateurs dans une collaboration inédite comblant les chiffres d'affaires des uns et la désaffection nocturne des autres. *md*

Violence domestique

L'abus de boissons alcoolisées trouble aussi la vie des couples et des familles suisses. Une étude de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies de Lausanne (ISPA) relève que 30 à 40 % de cas de violence domestique sont commis sous l'emprise de l'alcool. Ce sont presque exclusivement les hommes qui en sont responsables.
Les données ont été recueillies dans la région zurichoise auprès des cabinets médicaux et des centres spécialisés en alcoologie. L'alcool exacerbe des situations conflictuelles sur fond de stress et de problèmes psychiques ou sociaux. *réd.*